



### Présentation

Un enseignement destiné à perfectionner la langue choisie.

L'anglais (ou l'anglo-américain) et l'espagnol sont devenus aujourd'hui des langues incontournables dans de nombreux domaines et notamment dans la vie professionnelle. L'enseignement en Section Européenne a pour objectif d'en permettre une meilleure maîtrise, de faciliter la communication.

Les élèves sont amenés à participer activement et à s'exprimer régulièrement à l'oral. Les thèmes étudiés, en relation avec les programmes d'histoire et de géographie, la civilisation des pays anglophones ou hispanophones, l'Union européenne... permettent d'acquérir un vocabulaire orienté vers la vie sociale, économique, politique, culturelle et d'enrichir les connaissances.



### La Section européenne au baccalauréat

Au baccalauréat, les élèves de Section Européenne ont la possibilité d'obtenir une mention spéciale, la **mention européenne**, qui certifie un bon niveau de compétence linguistique : il faut pour l'obtenir avoir une note égale ou supérieure à 12 à l'épreuve dans la langue de la section choisie à l'écrit, et au moins 10 à une épreuve orale spécifique qui porte sur les sujets de la **discipline non linguistique (DNL)** étudiés en Terminale.

Par ailleurs, depuis la session 2004 de l'examen, les élèves peuvent choisir de présenter la section européenne comme une **option facultative (coefficient 1)**, c'est-à-dire que tous les points au dessus de 10/20 sont pris en compte pour l'obtention du baccalauréat et d'une mention.



### Horaires et programme

**En discipline non linguistique (DNL)**, le travail consiste à compléter l'étude de certains points du programme d'Histoire ou de Géographie de l'année, en anglais ou en espagnol, le plus souvent sous la forme de commentaires de documents. Il peut aussi consister à préparer ou exploiter un voyage à l'étranger. Le travail s'effectue à raison d'une heure hebdomadaire.

En outre les élèves bénéficient d'une **heure de renforcement linguistique, par semaine ou tous les quinze jours, en anglais ou en espagnol**, sur les thèmes de civilisation.



### Public concerné

Tout élève, entrant en seconde et **ayant les bases suffisantes pour suivre un cours d'histoire-géographie en langue anglaise ou espagnol**, peut demander à s'inscrire en Section Européenne, sauf s'il choisit des options spécifiques débouchant sur des baccalauréats technologiques. Il faut avant tout **une certaine motivation, un goût pour les langues et l'histoire-géographie, une envie de discuter et de voir les choses autrement, de participer à des projets, de s'ouvrir au monde en complétant sa culture générale**, sans que le projet personnel soit forcément orienté vers un secteur professionnel lié directement aux langues. Les demandes étant plus importantes que l'offre, l'inspection académique opère une sélection.